

Compte rendu de la séance du 31 août 2015

L'an deux mil quinze et le trente et un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Alain GERARD - Maire.

Présents : MM. AUBRY Cyril, BLAISE Jennifer, BOULAY Antoine, BOULAY Gabriel, CHERRIER Eric, CRESENT Cyril, DETELA Carole, GEORGE Christian GERARD Alain, HENRY Christophe, HENRY Emilie, MANGIN Olivier, ROBIN Patrice.

Absent : M DEMANGE Claude.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de madame Anne DUPAYS pour raisons personnelles et la remercie pour sa présence assidue parmi nous, saluer son dévouement, son implication et son esprit de service..

En préambule, le maire souhaite donner à chaque conseiller son point de vue sur le fonctionnement du conseil municipal et lit donc le texte suivant :

"J'ai mal vécu et je ne pense pas être le seul certains affrontements verbaux parfois violents au sein du conseil ou de commissions.

Je rappelle que notre engagement en tant que conseiller, adjoint ou maire est avant tout un engagement de service auprès de la population qui nous a fait confiance en nous plaçant là où nous sommes.

Quelles que soient les inimitiés qui peuvent exister entre nous, cette assemblée dont nous devons être fiers d'être membres doit mettre en avant le service qu'il nous faut rendre du mieux possible à notre population.

Si des querelles doivent être vidées, qu'elles le soient dans un autre lieu.

J'invite donc chacun à mesurer la portée de ses interventions, à respecter les diversités d'opinion légitimes, dans le souci d'un débat constructif.

J'invite aussi chacun à faire preuve de discrétion dans les comptes rendus de nos assemblées qu'il peut être amené à faire.

Je souhaite donc que les débats de ce soir retrouvent la sérénité qui n'aurait jamais du la quitter."

Il donne ensuite la parole à Monsieur Noël Petitdemange, vice président de la société de chasse qui tient à exprimer publiquement son désaccord sur le refus du conseil municipal à mettre à disposition de la société le tracteur communal pour réaliser l'entretien des lignes de chasse.

Election du secrétaire de séance

M. BOULAY Gabriel a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 22 juin 2015

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Restauration scolaire

Avenant au contrat de restauration API

Délibération 2015_044

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'avenant d'actualisation n° 6 au contrat de service de gestion du service restauration qui modifie le prix du repas qui passe de 4.76€ à 4,80 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

autorise le maire à signer cet avenant.

Restauration scolaire : prix du repas

Délibération 2015_045

Afin de prendre en compte l'avenant N° 5 signé avec la société API Restauration, qui fixe le prix du repas à 4,80 €,

Considérant que la commune fournit le pain,

sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Fixe le prix du repas demandé aux familles à 4,90€.

Renouvellement d'une convention de mise à disposition de bâtiments

Délibération 2015_046

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition de bâtiments au profit de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers pour le fonctionnement des services d'accueil du périscolaire.

Il donne lecture du projet de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le maire à signer cette convention, valable pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Compte rendu de la séance du 31 août 2015

Participation financière aux charges de fonctionnement de la CLIS de Rambervillers accueillant des enfants de la commune

Délibération 2015_047

Le Maire informe le conseil municipal qu'un élève de Brû a effectué à la demande d'une commission départementale son année scolaire 2014/2015 dans une classe d'intégration scolaire (CLIS). Cette classe est basée dans les locaux de la commune de Rambervillers et a pour mission d'accueillir des enfants présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Il précise que la commune de Rambervillers a transmis selon l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 un titre exécutoire pour la participation financière aux frais de scolarité des enfants fréquentant cette classe spécialisée.

Vu l'article R 212-21 du code de l'Education relatif à la participation financière de la commune de résidence à la scolarisation d'enfants dans d'autres communes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de prendre en charge à compter du 1^{er} septembre 2014, sa participation financière aux charges de fonctionnement des CLIS de la commune de Rambervillers, pour chaque enfant fréquentant ces classes

(soit 511,86 €) pour l'année scolaire 2014/2015

La dépense sera imputée à l'article 62878

Décisions modificatives de crédit

Délibération 2015_048

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de l'ouverture insuffisante de crédits sur certains articles et de la nécessité de procéder aux ajustements nécessaires, en passant les écritures suivantes :

BALANCE		
Dépenses de Fonctionnement		
61523	Entretien voies et réseaux	-240,00 €
23	Virement à la section d'investissement	240,00 €
Recettes d'investissement		
21	Virement de la section de fonctionnement	240,00 €
Dépenses d'investissement		
2051	Concessions droits	150,00 €
1641	Emprunts en euros	85,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	5,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les inscriptions budgétaires et transferts de crédits énoncés ci-dessus.

Convention de prestation de services

Délibération 2015_049

Le Maire présente au conseil municipal le projet de convention de prestation de services entre la ville de Rambervillers qui met à disposition son bâtiment piscine, organise et gère les créneaux horaires de la piscine attribués aux élèves scolarisés dans la commune, prend en charge les séances de natation et la commune de Brû qui sollicite le bénéfice de ses prestations en matière scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

autorise le maire à signer cette convention d'une durée d'un an, qui prend effet au 1^{er} septembre 2015, avec la possibilité d'une reconduction expresse demandée par la commune au plus tard 15 jours avant le terme de cette convention.

SDANC : adhésions

Délibération 2015_050

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour le Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif relatif aux demandes d'adhésions des collectivités suivantes : Bouxurulles, Removille, La Neuveville sous Montfort.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les demandes d'adhésion des communes précitées.

Compte rendu de la séance du 31 août 2015

SMIC : adhésions

Délibération 2015_051

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges relatif aux demandes d'adhésions des collectivités suivantes : Commune de Celles sur Plaine, Syndicat Intercommunal de gestion du RPI de Chermisey, Midreveaux et Sionne, Syndicat Intercommunal de gestion du RPI de Coinches, Remomeix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les demandes d'adhésion des communes précitées.

Transport scolaires

Le maire souhaite engager une réflexion sur le financement par la commune du transport scolaire. Il présente le tableau des coûts supportés par la commune.

	2014		2015		2016	
Conseil Départemental Participation de 160 € par élève	2 400,00 €	15 élèves X160 €	1 120,00 €	7 élèves X160 €	1 760,00 €	11 élèves X160 €
Conseil Départemental Transport interclasse de midi	0,00 €		1 499,50 €	pour année scolaire 2015/2016 2999€ pour RPI	2 999,00 €	pour année scolaire 2016/2017 5998€ pour RPI
Bus collège : Année scolaire 2013/2014 : 2160 + 480 = 2640 € Année scolaire 2014/2015 : 1977 + 320 = 2297 €	480,00 €	Pour année scolaire 2013/2014 : 6 cartes x80€	320,00 €	Pour année scolaire 2014/2015 : 4 cartes x 80€		
	1 977,00 €	Pour année scolaire 2014/2015 : 24 cartes x80€ + 1 trim x57 €		Pour année scolaire 2015/2016 : cartes x 80€		
TOTAL ANNEE CIVILE	2 457,00 €	Année 2014	2 939,50 €	Année 2015	4 759,00 €	Année 2016
TOTAL ANNEE SCOLAIRE	5 040,00 €	Année 2013/2014	4 916,50 €	Année 2014/2015		

Deux questions se posent :

1. Faut-il continuer à prendre en charge la totalité de ces transports sur le budget communal ou convient-il d'en répartir une partie sur les familles ?
2. Le regroupement des 4 classes du RPI à Brû est-il une piste intéressante pour diminuer les frais de transport liés à la pause méridienne.

Débat :

Pas de position tranchée sur le premier point. Décision à prendre lors du budget 2016 ; Il semble que le budget communal soit en mesure d'assumer ces coûts et demander d'avantage aux familles est toujours difficile.

Sur le point 2, l'intérêt économique est loin d'être évident, car l'accueil de 4 classes suppose soit une extension, soit la récupération du logement du rez de chaussée avec là aussi des aménagements à réaliser, notamment sur la mise en accessibilité.

Une piste évoquée est celle d'un Regroupement Pédagogique Concentrée entre les 5 communes de Brû, Saint-Benoît la Chipotte, Jeanménil, Housseras et Autrey. Sur un seul site, le nombre d'élèves (12 classes) pose problème.

*Il serait bon de connaître les avis des enseignants, de l'Education Nationale et des Maires concernés
Convient-il de laisser les choses en l'état ou faut-il engager une réflexion sur une éventuelle participation des familles ?*

Compte rendu de la séance du 31 août 2015

Informations diverses

Périscolaire

Le fonctionnement de la "garderie de midi", du service de ramassage conduisant les enfants à Jeanménil et de l'accueil périscolaire du mercredi est désormais pris en compte par la communauté de communes.

Les tarifs du mercredi sont les suivants : de 12 h à 14 h et de 16h30 à 18h30 : de 0, 21 € 0 à 0,51 € la ½ heure en fonction du quotient familial, de 14 h à 16 h 30 : forfait unique de 1 €. A cela s'ajoute le coût du repas de midi.

Assainissement

Le maire informe le conseil municipal de la prise effective de compétence par la communauté de communes.

Les divers lots ont été attribués aux entreprises et les entreprises non retenues ont été averties.

Les offres de prix se situent à des niveaux inférieurs par rapport aux estimations allant de 21,44 % à 32,40 % selon les lots.

Périmètre futur de la communauté de communes ?

La loi NOTRe ayant fixé le seuil des communautés de communes à 15 000 habitants, la 2C2R peut rester en l'état et c'est ce qui semble se dessiner.

Les Conseils municipaux seront prochainement appelés à donner leur avis sur le nouveau projet de découpage intercommunal du département élaboré par la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale)

Remerciements subvention

Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'USEP et du Souvenir Français pour les subventions versées.

Forêt

Monsieur le Maire présente le devis de l'ONF d'un montant de 6 819,11 € pour les prestations d'encadrement des entreprises (abattage, débardage) et les travaux de cubage.

Questions diverses

Attestation d'accessibilité

Le maire informe le conseil des résultats d'un contrôle réalisé par la société APAVE ;

Secrétariat : pas de problème.

Mairie : nécessité de quelques aménagements mineurs dans les sanitaires, obligation de changer une porte donnant sur la galerie, rampe non conforme (il manque le palier de repos et la pente est trop forte). Un devis est demandé pour chiffrer ces travaux.

Travaux Rue du Haut des Roches

Monsieur Patrice Robin informe le conseil de la réalisation de ces travaux.

Pose d'une grille rue de Lorraine

Une réunion de commission sera programmée sur place (samedi 5 septembre).

Demande de Monsieur lochum

Monsieur lochum renouvelle sa demande de creuser lui-même la réserve à incendie sur sa propriété.

Débat :

Le maire se déclare favorable au creusement de cette réserve qui peut être fait par une entreprise mandatée et rémunérée par la commune.

Si les travaux doivent être faits par Monsieur lochum, la facture de location de la pelleuse sera prise en compte par la commune.

La commune ne pourra en aucun compte être tenue pour responsable de tout incident ou accident lors de ces travaux.

L'avis du lieutenant Rhor, chef de centre des Sapeurs Pompiers de Rambervillers sera sollicité et il s'assurera de la bonne exécution des travaux.

Compte rendu de la séance du 31 août 2015

Règlement d'une facture

Délibération 2015_052

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'une facture de l'entreprise BALLAND Michel datée du 31 décembre 2011 est arrivée en mairie le 31 août 2015, d'un montant de 322,81 €.

Après vérification auprès de l'entreprise BALLAND et du GAEC BOULAY, il s'avère que cette facture a initialement été facturée par erreur au GAEC BOULAY, il s'agit d'un vérin retiré directement à l'entreprise BALLAND et changé sur la saleuse de la commune par le GAEC BOULAY.

Il convient donc de régler cette facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à régler cette facture

Changement de fournisseur de gaz

Délibération 2015_051

Monsieur le maire présente au conseil municipal les projets de contrat de fourniture de gaz présenté par Antargaz pour les sites suivants Mairie et Stade. Il indique que les tarifs proposés permettent une économie substantielle par rapport au fournisseur actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ces contrats

Radar pédagogique rue de Baccarat

En réponse à une question de Monsieur Christophe Henry, le maire informe qu'il sera prochainement destinataire d'un rapport mais que les vitesses sont globalement respectées.

Incivilités

Evocation de ce problème récurrent (traces de pneus sur le terrain stabilisé au stade, jeunes sur l'abri bus, bruits de scooters, circulation sans casques, etc.).

Prochain conseil 5 octobre